



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-36

OBJET : Mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion « LINEA » pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique – Adoption du plan de financement

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).

→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.

→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;

→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** la délibération n°23-25 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe CFM,

Considérant que l'Atelier Chantier d'Insertion LINEA s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la mise en œuvre du projet Life Biodiv'om sur la protection du moqueur Gorge Blanche,

Considérant que ce projet consistera à offrir un cadre professionnel, pédagogique et formatif adéquat à 12 participants du territoire Nord Atlantique de la Martinique afin qu'ils intègrent une dynamique déjà entamée en faveur de la connaissance et de la protection d'une espèce de l'avifaune en danger critique sur notre territoire : le moqueur gorge blanche (*ramphocinclus brachyryus*).

Considérant que cet Atelier Chantier d'Insertion sera l'occasion de mettre en œuvre des actions opérationnelles de :

- ✓ Réalisation des plantations constitutives des haies vives pour la mise en place du corridor écologique
- ✓ Capture et élimination des prédateurs du moqueur selon des protocoles validés par les autorités compétentes en la matière
- ✓ Action de formation avec un OF : Formation aux métiers ouvriers paysagistes Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste 12 mois
- ✓ Action de formation sur temps de production : Formation-sensibilisation : connaissance de l'avifaune locale et spécifiquement du moqueur gorge blanche
- ✓ Accompagnement à la création de sa propre activité entrepreneuriale

Il est demandé aux membres du comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion : ACI pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique pour un montant total de 1 653 582,47 € TTC.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical

Article 1

Approuve la mise en œuvre de l'Atelier Chantier d'Insertion LINEA pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique, sur le territoire de la Trinité à Tartane entre Morne Pavillon et Pointe Rouge, sur une durée de 24 mois allant du 1^{er} Juin 2023 au 31 Mai 2025.

Article 2

Adopte le plan de financement de cet ACI tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aide aux postes	180 897,50 €	217 185,00 €	54 269,25 €	452 351,75 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'Insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
ETAT/ Fonds Vert	FONDS VERT	191 179,50 €	158 158,33 €	24 000,00 €	373 337,83 €
ETAT/ OFB	Subvention de fonctionnement	52 000,00 €	41 274,00 €	25 118,89 €	118 392,89 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	60 800,00 €	- €	121 600,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	200 000,00 €	100 000,00 €	- €	300 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		695 377,00 €	577 417,33 €	103 388,14 €	1 376 182,47 €

INVESTISSEMENT

ORGANISME	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
FEDER	Subvention d'investissement	75 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €
FONDS VERT	Subvention d'investissement	162 500,00 €	31 920,00 €	- €	194 420,00 €
PNRM	Autofinancement	0,00 €	7 980,00 €	- €	7 980,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		237 500,00 €	39 900,00 €	- €	277 400,00 €

Article 3

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 5

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

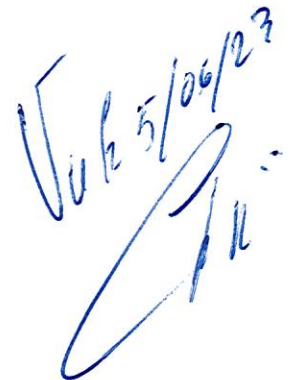
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président


Félix ISMAIN




Vu le 5/06/23

